



Procès-verbal de la séance Du vendredi 9 juin 2023

L'an 2023 et le 9 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe, Maire.

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : MARNIER Mounia, BONNEAU Laure, MENARD Sandrine, TIRREAU Denise, MM : CAZIOT David, LACORNE Frédéric, MAGNET Alexandre, PERRET Pascal, POMMIER Philippe

Absente excusée : Mme GOUT Josiane

Pouvoir : Mme GOUT à M RONDAT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10
- Pouvoir : 1

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 17/05/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
Le 14/06/2023

Et publication ou notification
Du 14/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : Laure BONNEAU

Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes : David CAZIOT
Alexandre MAGNET

Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés : Denise TIRREAU
Pascal PERRET

SOMMAIRE

- Approbation du dernier Compte-Rendu du Conseil Municipal
- Elections sénatoriales, désignation des délégués.
- Personnel communal, renouvellement de contrat

- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3.04.2023. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire informe d'une modification de l'ordre du jour :

Décision du Maire :

- CDG 58 Convention d'adhésion à la mission du référent déontologue
- Cotisations 2023 – Fourrière animale et RN7 2X2 voies
- Sogirest - avenant modification tarifaire des repas

2023_15 - CDG 58 - Convention d'adhésion à la mission du référent déontologue des élus

Suite à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Nièvre, La commune de Tronsanges valide la convention d'adhésion dans le cadre des missions du référent déontologue Cette mission concerne tout élu pouvant consulter le référent chargé de lui apporter tout conseil des principes déontologiques tel que : diligence, dignité, impartialité probité et intégrité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2023_16 – Subventions aux divers organismes

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les adhésions pour les structures suivantes :

- Fourrière animale : population INSEE (410 habitants x 1,20€) = 492€
- Association RN7 2x2 voies : 50€
- UAMN : 112 €

A l'unanimité (Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0)

2023_17 – Tarifs cantine pour l'année scolaire 2023/2024

Avenant au contrat Sogirest, modification tarifaire du repas à compter du 1^{er} septembre 2023

Repas enfant et adulte : aujourd'hui 2,90 € HT = 3,059€ TTC proposé après 3,2770€ HT = 3,457 € TTC.

Les élus (es) de commune de Tronsanges ont décidé de ne pas imputer cette augmentation sur le tarif scolaire 2023 / 2024 auprès des parents ayant des enfants scolarisés à l'école de Tronsanges.

2023_18 – Elections sénatoriales pour la désignation des délégués

Suite à un arrêté n°58-2023-05-10-00005 du 10 mai 2023 (ou décret n°2023-257 du 6 avril 2023) la Préfecture demande aux Maires la désignation des délégués du Conseil Municipal et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 Septembre 2023.

Concernant la procédure du vote, celle-ci a été faite à bulletin secret.

Conformément à l'arrêté 58-2023-05-10-00005, relatif à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 Septembre 2023.

Les Conseils Municipaux doivent être convoqués le vendredi 09 Juin 2023 afin de désigner le délégué du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 Septembre prochain

Pour la commune de Tronsanges, moins de 1000 habitants, le nombre de délégués titulaires est fixé à un et le nombre de suppléants à trois.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Majorité absolue : oui

Ont obtenu : 11 voix

DELEGUE TITULAIRE

1 Monsieur RONDAT Philippe

DELEGUES SUPPLEANTS

1 Mme MARNIER Mounia

2 Monsieur POMMIER Philippe

3 Madame TIRREAU Denise

2023 19 – Personnel communal : Renouvellement de contrat

Le contrat de Mme BUREAU Nathalie arrivant à terme le 8 juin 2023, celui-ci est renouvelé pour une période allant du 9 juin 2023 au 8 décembre 2023 inclus. Une ouverture de poste a été renouvelé au CDG 58 à Nevers, celui-ci sera renouvelé dans les mêmes conditions que l'actuel

Questions diverses :

Néant

Séance levée à : 20h00

En mairie, le 13/06/2023

Le Maire

Philippe RONDAT

